

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt quatre le Conseil Municipal de Morisel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
13	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. BERULLIER Frédéric, M. BOULOGNE Christian, M. DUMONT Olivier, M. JULLIEN Francis, M. LEFEVRE Gabriel, M. RETOURNÉ Vincent, M. VAN DE VELDE Michel, Mme CATEL Chrystèle, M. DEVOS Jérémy

**Procurator(s) :**

M. PEGORARO Marino donne pouvoir à M. VAN DE VELDE Michel, Mme COUZEREAU Ophélie donne pouvoir à M. BERULLIER Frédéric

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
15 février 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme COUZEREAU Ophélie, Mme DACHICOURT Claire, M. PROYART Hervé., M. PEGORARO Marino

Date d'affichage
29 février 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

29 février 2024
et publication du
29 février 2024

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023**

M. Le Maire, Michel VAN DE VELDE expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme BIENCOURT à la clôture de l'exercice.

M. Le Maire, Michel VAN DE VELDE le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MORISEL

Le Maire VAN DE VELDE Michel

le(s) secrétaire(s) de séance



LE MAIRE  
MICHEL VAN DE VELDE